

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-SAUVEUR**

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JUILLET 2013

A une séance ordinaire tenue le 15 juillet 2013 à 19 h 30 à l'Hôtel de Ville situé au 1, Place de la Mairie, Saint-Sauveur (Québec).

SONT PRÉSENTS:

Son honneur le maire	Michel Lagacé
Mesdames les conseillères	Diane Dufour-Flynn Lucie Régimbald Bélanger
Messieurs les conseillers	Luc Leblanc Normand Leroux Gilles Léonard

formant quorum;

EST ABSENT :

Monsieur le conseiller	Claude Rodrigue
------------------------	-----------------

EST ÉGALEMENT PRÉSENT :

Le directeur général	Jean Beaulieu
Le greffier	Normand Patrice

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Son honneur Monsieur le maire Michel Lagacé procède à l'ouverture de la séance.

**RÉSOLUTION 385-07-2013
ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR**

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Gilles Léonard et unanimement résolu;

QUE: Le projet d'ordre du jour suivant est adopté tel que déposé à savoir :

- 1- **Adoption de l'ordre du jour**
- 2- **Période de question du public (L.C.V. 322)**
- 3- **Approbation des procès-verbaux des assemblées des 17, 21 et 26 juin 2013**
- 4- **Règlements**
 - 4.1 Adoption second projet d'amendement au règlement de zonage 222-2008 pour permettre les garderies dans la zone P 219 (222-Q-05-2013)

4.2- Adoption second projet d'amendement au règlement de zonage 222-2008 pour interdire les gazons, pelouse ou herbe synthétique (222-R-05-2013)

4.3- Adoption règlement d'emprunt suite à un jugement du Tribunal Administratif du Québec dans le dossier Dikranian contre la Ville de Saint-Sauveur (200 000 \$)

5- Soumissions

5.1- Résultat des soumissions asphalte

5.2- Résultat des soumissions granulat

6- Administration et Finances

6.1- Nomination maire suppléant (Mme Lucie Régimbald Bélanger)

6.2- Autorisation pour la signature d'un protocole d'entente pour les réseaux de distribution avec bornes de raccordement communes avec Hydro-Québec, Bell Canada et Cogeco Câble dans le dossier Sommet de la Marquise

6.3- Autorisation pour la construction des infrastructures souterraines pour le projet Domaine Nymark

6.4- Nouveau tracé pour le ½ marathon de la Chambre de Commerce

6.5- Demande de la Chambre de Commerce pour tenir des ventes trottoirs

6.6- Certificat du trésorier présentant la liste des chèques à émettre

7- Sécurité publique

8- Travaux publics et génie

8.1- Paiement de facture suite à l'appel d'offres pour l'acquisition et fourniture de fleurs et arbustes (22 851,00 \$)

8.2- Paiement de facture suite à l'appel d'offres pour le marquage de la chaussée (57 966,75 \$)

8.3- Paiement de facture pour entretien puits d'alimentation d'eau

9- Environnement -

9.1- Paiement de facture dans le cadre du plan d'action pour la réduction des émissions de GES (14 946,75 \$)

10- Urbanisme (10.1 à 10.20 : Attendu les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa rencontre du 2 juillet 2013)

10.1- 286, rue Principale : « Re/Max Laurentides » Changement de couleurs, plans 2013-116

10.2- 255-257, chemin du Doyen : Revêtement de la toiture, plans 2013-117

10.3- 56, avenue de l'Église : Agrandissement, plans 2013-118

- 10.4- 126, chemin du Lac-Millette : « Toquade » Nouvelle construction, plans 2013-119
- 10.5- 377, rue Principale : « Rachelle Béry » Terrasse, plans 2013-120
- 10.6- 114, avenue de l'Église : « Coach Jean-Guy Proulx » Agrandissement, plans 2013-121
- 10.7- Rue Principale, lot 3 302 777 : « Interra inc. » Nouvelle construction, plans 2013-135
- 10.8- 377, rue Principale : « Rachelle Béry » Lettrage, plans 2013-122
- 10.9- 27, avenue de la Gare : « Chocolaterie les Ateliers de la Berge » Lettrage, plans 2013-123
- 10.10-90, avenue de la Gare : « Resto Bar Grill chez Philippe » Enseignes sur poteau et à plat, plans 2013-124
- 10.11-95, avenue de l'Église : « Institut Isis » Enseigne sur poteau, plans 2013-125
- 10.12-341-343, rue Principale : « Gestion Mayer Trempe inc. » Structure communautaire, plans 2013-126
- 10.13-75, avenue de la Gare, bloc G : « Provigo Le Marché » Enseignes à plat et communautaire, plans 2013-127
- 10.14-200, rue Principale, local 8 : « Coiffure Laurie » Enseigne communautaire, plans 2013-128
- 10.15-110, avenue de l'Église : « Joly CPA inc. » Enseigne sur poteau, plans 2013-129
- 10.16-Toponymie chemin des Basques Lot 5 336 664 : « 9214-2470 Québec inc. »
- 10.17-Dérogation mineure accord de principe 215, chemin de la Poutrelle : Plans 2013-130
- 10.18-Lotissement Lot 5 336 664 : « 9214-2470 Québec inc. » Plans 2013-131
- 10.19-Lotissement Chemin Lily : « 9196-2241 Québec inc. » Lots 5 299 518 et 5 299 519, plans 2013-133
- 10.20-Lotissement Côte Saint-Gabriel Ouest : Lots 480-1-4 et 480-1-5, plans 2013-134
- 10.21-Dérogation mineure 455, chemin du Lac-des- Chats : Plans 2013-112 *Période de question sur la dérogation mineure seulement*
- 10.22-Autorisation pour la signature d'une entente de collaboration dans les situations d'insalubrité morbide avec le Centre de santé de de services sociaux des Pays-d'en-Haut et l'Agence de la santé et des services sociaux des Laurentides
- 10.23-Dépôt et présentation des statistiques de construction au 30 juin 2013

11- Vie Communautaire

11.1- Paiement de facture pour l'acquisition de modules de jeux (17 693,50 \$)

12- Ressources Humaines

13- Correspondance

13.1- Demande d'appui du député fédéral concernant le règlement sur la restriction des bateaux

13.2- Tournoi de golf de la Ville de Sainte-Marguerite: Comme par les années passées, la Ville se procure un (1) billet à titre de soutien aux organismes à but non lucratif de la Ville de Sainte-Marguerite

14- Points nouveaux

14.1- Paiement de facture acquisition de chargeuse rétrocaveuse pour l'écocentre (129 375,62 \$)

14.2- Embauche d'un nouveau pompier

15- Période de question du public (L.C.V. 322)

16- Levée de l'assemblée

PÉRIODE DE QUESTIONS

En conformité avec l'article 322 de la *Loi sur les Cités et Villes*, une période de question est mise à la disposition de l'assistance et le conseil prend bonne note des différents commentaires émis par les personnes présentes.

RÉSOLUTION 386-07-2013
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JUIN 2013

ATTENDU : Qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 juin 2013 a été remise à chaque membre du conseil au moins vingt-quatre heures avant la présente séance conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE : Le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 juin 2013 est approuvé tel que déposé.

RÉSOLUTION 387-07-2013
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 JUIN 2013

ATTENDU : Qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 juin 2013 a été remise à chaque membre du conseil au moins vingt-quatre heures avant la présente séance conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE : Le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 juin 2013 est approuvé tel que déposé.

RÉSOLUTION 388-07-2013
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 JUIN 2013

ATTENDU : Qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 juin 2013 a été remise à chaque membre du conseil au moins vingt-quatre heures avant la présente séance conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE : Le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 juin 2013 est approuvé tel que déposé.

RÉSOLUTION 389-07-2013
ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 222-Q-05-2013
AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 222-2008

ATTENDU: Qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 21 mai 2013;

ATTENDU: Qu'un projet de règlement a été adopté par résolution à la séance ordinaire du Conseil tenue le 21 mai 2013;

ATTENDU: Qu'une demande de dispense de lecture a été présentée lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 21 mai 2013;

ATTENDU : Qu'une assemblée de consultation et d'information s'est tenue le 17 juin 2013;

ATTENDU: Que les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture ;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Lucie Régimbald Bélanger et unanimement résolu ;

QUE : Le second projet de règlement numéro 222-Q-05-2013 amendant le règlement de zonage 222-2008 de la Ville de Saint-Sauveur est adopté.

RÉSOLUTION 390-07-2013
ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 222-R-05-2013
AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 222-2008

ATTENDU: Qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 21 mai 2013;

ATTENDU: Qu'un projet de règlement a été adopté par résolution à la séance ordinaire du Conseil tenue le 21 mai 2013;

ATTENDU: Qu'une demande de dispense de lecture a été présentée lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 21 mai 2013;

ATTENDU : Qu'une assemblée de consultation et d'information s'est tenue le 17 juin 2013;

ATTENDU: Que les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture ;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Gilles Léonard et résolu unanimement;

QUE : Le second projet de règlement numéro 222-R-05-2013 amendant le règlement de zonage 222-2008 de la Ville de Saint-Sauveur est adopté.

RÉSOLUTION 391-07-2013
ADOPTION RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 386-2013
SUITE AU JUGEMENT DU TRIBUNAL
ADMINISTRATIF DU QUÉBEC

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE : Le règlement numéro 386-2013 décrétant un règlement d'emprunt de 200 000 \$ suite au jugement du tribunal administratif du Québec rendu le 23 mai 2013 dans le dossier Dikranian contre la Ville de Saint-Sauveur est adopté.

RÉSOLUTION 392-07-2013
RÉSULTAT DES SOUMISSIONS :
ACQUISITION D'ASPHALTE

ATTENDU : L'ouverture des soumissions par le greffier en date du 9 juillet 2013 à 11 h 00 pour la fourniture d'asphalte;

ATTENDU : Que Madame Joanne Richard et Monsieur Jean Beaulieu agissaient à titre de témoins;

ATTENDU : Que la municipalité a reçu deux (2) soumissions présentées par :

<u>Nom du soumissionnaire</u>	<u>Montant (incluant les taxes)</u>
Asphalte Jean-Louis Campeau inc	40 011,30 \$
Asphalte Sainte-Agathe inc	47 013,28 \$

ATTENDU : Le rapport au conseil du directeur des travaux publics et génie en date du 10 juillet 2013 ;

ATTENDU : Que les argents pour la présente dépense proviennent du budget 2013;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Gilles Léonard et unanimement résolu;

QUE : La plus basse soumission conforme présentée par Asphalte Jean-Louis Campeau inc au montant de 40 011,30 \$ (taxes incluses) pour la fourniture d'asphalte est acceptée et que le directeur des travaux publics et génie soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente.

RÉSOLUTION 393-07-2013
RÉSULTAT DES SOUMISSIONS :
ACQUISITION DE GRANULAT

ATTENDU : L'ouverture des soumissions par le greffier en date du 9 juillet 2013 à 10 h 00 pour la fourniture de granulat;

ATTENDU : Que Madame Joanne Richard et Monsieur Jean Beaulieu agissaient à titre de témoins;

ATTENDU : Que la municipalité a reçu quatre (4) soumissions présentées par :

<u>Nom du soumissionnaire</u>	<u>Montant (incluant les taxes)</u>
Location Jean Miller inc	50 818,95 \$
Lafarge Canada inc	60 087,08 \$
Asphalte Desjardins inc	62 265,87 \$
Bauval inc	73 016,02 \$

ATTENDU : Le rapport au conseil du directeur des travaux publics et génie en date du 10 juillet 2013 ;

ATTENDU : Que les argents pour la présente dépense proviennent du budget 2013;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : La plus basse soumission conforme présentée par Location Jean Miller inc au montant de 50 818,95 \$ (taxes incluses) pour la fourniture et transport de granulat est acceptée et que le directeur des travaux publics et génie soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente.

RÉSOLUTION 394-07-2013
NOMINATION MAIRE SUPPLÉANT

ATTENDU : Que selon l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes*, une municipalité peut désigner un conseiller comme maire suppléant et cela, pour la période que détermine le conseil;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE : Madame la conseillère Lucie Régimbald Bélanger est nommée à titre de maire suppléant, et ce, à compter du 15 juillet 2013 pour une période se terminant le 7 novembre 2013.

RÉSOLUTION 395-07-2013
SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE
POUR LES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION
PROJET SOMMET DE LA MARQUISE

ATTENDU : Le projet domiciliaire « Sommet de la Marquise»;

ATTENDU : Qu'il est prévu dans ce projet domiciliaire que les réseaux de distribution d'Hydro-Québec, de Bell Canada et de Cogeco Câble seront souterrains avec des bornes de raccordement communes;

ATTENDU : Qu'il est nécessaire de signer un protocole d'entente avec ces firmes;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Lucie Régimbald Bélanger et unanimement résolu;

QUE : Monsieur le maire et le directeur général sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Sauveur, la convention pour les réseaux de distribution avec bornes de raccordement communes avec Hydro-Québec, Bell Canada et Cogeco Câble Québec inc. pour le projet «Sommet de la Marquise».

RÉSOLUTION 396-07-2013
CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES SOUTERRAINES
POUR LE PROJET DOMAINE NYMARK

ATTENDU Le projet de construction des réseaux de services publics souterrains pour le projet «Domaine Nymark»;

ATTENDU Les plans 1/6 à 6/6 préparés par la firme d'ingénieurs Équipe Laurence sous le numéro de dossier 41.76.02;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Gilles Léonard et unanimement résolu;

QUE : La Ville de Saint-Sauveur autorise lesdits travaux de construction des réseaux de services publics souterrains pour le projet «Domaine Nymark» et autorise le directeur général à signer pour et au nom de la Ville tous les documents pertinents aux fins des présentes.

RÉSOLUTION 397-07-2013
NOUVEAU TRACÉ POUR LE ½ MARATHON
DE LA CHAMBRE DE COMMERCE

ATTENDU La résolution 155-03-2013 autorisant la Chambre de Commerce à tenir les 5 et 6 octobre 2013 un ½ marathon dans certaines rues de la Ville de Saint-Sauveur;

ATTENDU Que la Chambre de Commerce a modifié le tracé prévu pour ladite épreuve;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE : La Ville de Saint-Sauveur accepte la modification pour le tracé du ½ marathon devant se tenir les 5 et 6 octobre 2013 pour que l'épreuve se tienne sur les rues suivantes :

- Départ angle Principale et Saint-Jacques direction est;
- Rue de l'Église de Principale à Morin Heights;
- Retour par de l'Église et fin rue Principale face à l'église.

RÉSOLUTION 398-07-2013
DEMANDE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE
POUR TENIR DES VENTES TROTTOIRS

ATTENDU La demande de la Chambre de Commerce de la Vallée de Saint-Sauveur pour tenir annuellement deux ventes trottoirs;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : La Ville de Saint-Sauveur autorise la Chambre de Commerce à tenir annuellement deux ventes trottoirs soit la première fin de semaine de juin et la dernière fin de semaine complète d'août.

RÉSOLUTION 399-07-2013
APPROBATION – LISTE DES CHÈQUES
À ÉMETTRE

ATTENDU : Le dépôt du rapport au conseil du trésorier en date du 11 juillet 2013;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Gilles Léonard et unanimement résolu;

QUE: La liste des chèques à émettre (nos 33272 à 33534) pour la période du 13 juin 2013 au 10 juillet 2013 au montant de 1 249 717,87 \$ est acceptée.

RÉSOLUTION 400-07-2013
PAIEMENT DE FACTURE
FOURNITURE FLEURS ET ARBUSTES

ATTENDU La résolution 666-12-2012 qui donnait le mandat pour la fourniture de plantes et arbustes à Centre de Jardin Lorrain suite à un appel d'offres;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Lucie Régimbald Bélanger et unanimement résolu;

QUE : Le trésorier soit autorisé à payer à Centre de Jardin Lorrain le montant de 22 851,00 \$ incluant les taxes suite à la fourniture des plantes et arbustes conformément au devis de la Ville.

RÉSOLUTION 401-07-2013
PAIEMENT DE FACTURE
MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE

ATTENDU La résolution 230-04-2013 qui donnait le mandat pour le marquage de la chaussée à la firme Techline inc suite à un appel d'offres;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Gilles Léonard et unanimement résolu;

QUE : Le trésorier soit autorisé à payer à Techline inc le montant de 57 966,75 \$ incluant les taxes suite à l'exécution des travaux conformément au devis de la Ville.

RÉSOLUTION 402-07-2013
PAIEMENT DE FACTURE
ENTRETIEN PUIS D'ALIMENTATION EN EAU

ATTENDU Le mandat de nettoyage d'un puits d'alimentation en eau potable de la Ville de Saint-Sauveur;

ATTENDU Que lors des travaux de nettoyage il a été constaté qu'il fallait remplacer la crépine dudit puits;

ATTENDU Que les argents pour les présentes factures proviennent du surplus accumulé de la Ville;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE : Le trésorier soit autorisé à payer à la firme Forage Métropolitain inc le montant de 20 120,63 \$ incluant les taxes suite à l'exécution des travaux de nettoyage et le montant de 22 420,13 \$ incluant les taxes suite aux travaux de remplacement de la crépine.

RÉSOLUTION 403-07-2013
PAIEMENT DE FACTURE
PLAN D'ACTION POUR RÉDUCTION GES

ATTENDU Que le plan d'action pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre, préparé par Enviro-Accès, est conforme aux exigences du programme climat-municipalité;

ATTENDU Que la Ville de Saint-Sauveur a reçu la subvention dans le cadre du programme climat-municipalité;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE : Le trésorier soit autorisé à payer à Enviro-Accès le montant de 14 946,75 \$ incluant les taxes suite à l'acceptation du plan d'action pour la réduction des GES.

RÉSOLUTION 404-07-2013
286, RUE PRINCIPALE : «RE/MAX LAURENTIDES»
CHANGEMENT DE COULEURS, PLANS 2013-116

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2013-0497 présentée le 20 juin 2013 pour la propriété du 286 Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU l'appréciation faite par le comité, lors de la séance régulière du 2 juillet 2013, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2013-116, déposés en soutien à la demande de permis pour le 286 Principale.

RÉSOLUTION 405-07-2013
255-257 CHEMIN DU DOYEN
REVÊTEMENT DE LA TOITURE, PLANS 2013-117

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2013-0502 présentée le 21 juin 2013 pour la propriété du 255-257 chemin du Doyen;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU l'appréciation faite par le comité, lors de la séance régulière du 2 juillet 2013, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2013-117, déposés en soutien à la demande de permis pour le 255-257 chemin du Doyen.

RÉSOLUTION 406-07-2013
56 DE L'ÉGLISE
AGRANDISSEMENT, PLANS 2013-118

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2013-0464 présentée le 13 juin 2013 pour la propriété du 56 de l'Église;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU l'appréciation faite par le comité, lors de la séance régulière du 2 juillet 2013, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimentement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2013-118, déposés en soutien à la demande de permis pour le 56 de l'Église.

RÉSOLUTION 407-07-2013
126 CHEMIN DU LAC MILLETTE
NOUVELLE CONSTRUCTION, PLANS 2013-119

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2013-0428 présentée le 10 juin 2013 pour la propriété du 126 chemin du Lac Millette;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU l'appréciation faite par le comité, lors de la séance régulière du 2 juillet 2013, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

ATTENDU Que le promoteur a rencontré les exigences du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimentement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2013-119 alternative 8, déposés en soutien à la demande de permis pour le 126 Chemin du Lac Millette en spécifiant les couleurs SICO 6195-41 papier de soie et 6060-73 rouge Delhi.

RÉSOLUTION 408-07-2013
377 PRINCIPALE
TERRASSE, PLANS 2013-120

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2013-0160 présentée le 13 juin 2013 pour la propriété du 377 Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU l'appréciation faite par le comité, lors de la séance régulière du 2 juillet 2013, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimentement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2013-120, déposés en soutien à la demande de permis pour le 377 Principale.

RÉSOLUTION 409-07-2013
114 DE L'ÉGLISE

AGRANDISSEMENT, PLANS 2013-121

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2013-0517 présentée le 21 juin 2013 pour la propriété du 114 de l'Église;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU l'appréciation faite par le comité, lors de la séance régulière du 2 juillet 2013, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2013-121, déposés en soutien à la demande de permis pour le 114 de l'Église.

RÉSOLUTION 410-07-2013 **RUE PRINCIPALE LOT 3 302 777** **NOUVELLE CONSTRUCTION, PLANS 2013-135**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2013-0518 présentée le 27 juin 2013 pour la propriété située sur la rue Principale lot 3 302 777;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU l'appréciation faite par le comité, lors de la séance régulière du 2 juillet 2013, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2013-135, déposés en soutien à la demande de permis pour la propriété située sur la rue Principale lot 3 302 777.

RÉSOLUTION 411-07-2013 **377 RUE PRINCIPALE** **LETTRAGE, PLANS 2013-122**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2013-0056 présentée le 31 mai 2013 pour la propriété du 377 Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU l'appréciation faite par le comité, lors de la séance régulière du 2 juillet 2013, quant à la rencontre de l'objectif et des

critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2013-122, déposés en soutien à la demande de permis pour la propriété située au 377 Principale.

RÉSOLUTION 412-07-2013
27 DE LA GARE
LETRAGE, PLANS 2013-123

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2013-0198 présentée le 24 avril 2013 pour la propriété du 27 de la Gare;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU l'appréciation faite par le comité, lors de la séance régulière du 2 juillet 2013, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2013-123, déposés en soutien à la demande de permis pour la propriété située au 27 de la Gare.

RÉSOLUTION 413-07-2013
90 DE LA GARE
ENSEIGNE SUR POTEAU ET À PLAT
PLANS 2013-124

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2013-0268 présentée le 6 mai 2013 pour la propriété du 90 de la Gare;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU l'appréciation faite par le comité, lors de la séance régulière du 2 juillet 2013, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

ATTENDU le critère qui prévoit que toute enseigne s'intègre à l'architecture du bâtiment notamment pas ses couleurs;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal refuse les plans 2013-124, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage, au

motif que la couleur noire proposée ne s'intègre pas au bâtiment et ce pour la propriété située au 90 de la Gare.

RÉSOLUTION 414-07-2013
95 DE L'ÉGLISE
ENSEIGNE SUR POTEAU
PLANS 2013-125

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2013-0483 présentée le 18 juin 2013 pour la propriété du 95 de l'Église;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU l'appréciation faite par le comité, lors de la séance régulière du 2 juillet 2013, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2013-125, déposés en soutien à la demande de permis pour la propriété située au 95 de l'Église.

RÉSOLUTION 415-07-2013
341-343 RUE PRINCIPALE
STRUCTURE COMMUNAUTAIRE
PLANS 2013-126

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2013-0448 présentée le 12 juin 2013 pour la propriété du 341-343 Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU l'appréciation faite par le comité, lors de la séance régulière du 2 juillet 2013, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2013-126, déposés en soutien à la demande de permis pour la propriété située au 341-343 Principale.

RÉSOLUTION 416-07-2013
75 DE LA GARE BLOC G
ENSEIGNE À PLAT ET COMMUNAUTAIRE
PLANS 2013-127

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2013-0433 présentée le 11 juin 2013 pour la propriété du 75 de la Gare Bloc G;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU l'appréciation faite par le comité, lors de la séance régulière du 2 juillet 2013, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2013-127, déposés en soutien à la demande de permis pour la propriété située au 75 de la Gare Bloc G.

RÉSOLUTION 417-07-2013
200 PRINCIPALE LOCAL 8
ENSEIGNE COMMUNAUTAIRE
PLANS 2013-128

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2013-00300 présentée le 25 mai 2013 pour la propriété du 200 Principale local 8;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU l'appréciation faite par le comité, lors de la séance régulière du 2 juillet 2013, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2013-128, déposés en soutien à la demande de permis pour la propriété située au 200 Principale local 8.

RÉSOLUTION 418-07-2013
110 DE L'ÉGLISE
ENSEIGNE SUR POTEAU
PLANS 2013-129

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2013-0499 présentée le 14 juin 2013 pour la propriété du 110 de l'Église;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU l'appréciation faite par le comité, lors de la séance régulière du 2 juillet 2013, quant à la rencontre de l'objectif et des

critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2013-129, déposés en soutien à la demande de permis pour la propriété située au 110 de l'Église.

RÉSOLUTION 419-07-2013
OFFICIALISATION DE NOM DE RUE

ATTENDU Les recommandations du Comité Consultatif d'urbanisme lors de la séance régulière du 2 juillet 2013;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE:

- 1) Le conseil municipal accepte l'appellation du chemin des Basques;
- 2) Une demande soit transmise auprès de la Commission de toponymie pour la reconnaissance officielle de ces noms de rue.

RÉSOLUTION 420-07-2013
DÉROGATION MINEURE ACCORD DE PRINCIPE
215 CHEMIN DE LA POUTRELLE
PLANS 2013-130

ATTENDU l'application du règlement sur les dérogations mineures no 228-2008 à la demande de dérogation mineure présentée pour la propriété du 215 Chemin de la Poutrelle;

ATTENDU les critères d'évaluation de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU l'appréciation faite par le comité, lors de la séance régulière du 2 juillet 2013, de ces critères d'évaluation du règlement, en lien avec la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve en principe une dérogation mineure aux articles 110 et 112 du règlement de zonage 222-2008, visant à régulariser la marge avant de 8,21 m au lieu de 9 m ainsi que la marge latérale droite de 4,70 m au lieu de 5 m pour le bâtiment principal du 215 chemin de la Poutrelle.

RÉSOLUTION 421-07-2013
LOTISSEMENT LOT 5 336 664
PLANS 2013-131

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2013-1030 présentée le 25 juin 2013 pour le lotissement du lot 5 336 664, plans 2013-131;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU l'appréciation faite par le comité, lors de la séance régulière du 2 juillet 2013, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2013-131, déposés en soutien à la demande de permis de lotissement.

RÉSOLUTION 422-07-2013
LOTISSEMENT LOTS 5 299 518 ET 5 299 519
PLANS 2013-133

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2013-1014, présentée le 3 avril 2013 pour la propriété située sur le chemin Lily lots 5 299 518 et 5 299 519;

ATTENDU l'appréciation faite par le comité, lors de la séance régulière du 2 juillet 2013, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE Le conseil municipal approuve les plans 2013-133, déposés en soutien à la demande de permis de lotissement pour les lots 5 299 518 et 5 299 519 situés sur le chemin Lily conditionnellement au paiement de la somme de 12 240 \$ que le propriétaire du terrain en cause doit transmettre à la Ville en satisfaction du premier paragraphe de l'article 51 du règlement de lotissement no. 223-2008 pour les frais de parcs ainsi qu'une servitude de six (6) mètres de large sur les lots 5 277 436, 5 277 435 et 5 277 434 sur le plan projet préparé par Richard Barry arpenteur-géomètre en date du 27 mars 2013 sous ses minutes 5602.

La présente résolution abroge et remplace la résolution 287-05-2013 à toutes fins que de droits.

RÉSOLUTION 423-07-2013
LOTISSEMENT LOTS 480-1-4 ET 480-1-5
PLANS 2013-134

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis pour la propriété située sur les lots 480-1-4 et 480-1-5;

ATTENDU les objectifs et critères réglementaires applicables à cette demande;

ATTENDU l'appréciation faite par le comité, lors de la séance régulière du 2 juillet 2013, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimentement résolu;

QUE Le conseil municipal approuve les plans 2013-134, déposés en soutien à la demande de permis de lotissement pour les lots 480-1-4 et 480-1-5 situés sur la côte Saint-Gabriel Ouest et conditionnellement au paiement de la somme de 5 808 \$ que le propriétaire du terrain en cause doit transmettre à la Ville en satisfaction du premier paragraphe de l'article 51 du règlement de lotissement no. 223-2008 pour les frais de parcs.

RÉSOLUTION 424-07-2013
DÉROGATION MINEURE
455 CHEMIN DU LAC-DES-CHATS

ATTENDU : La résolution 357-06-2013;

ATTENDU : L'avis public publié le 26 juin 2013;

ATTENDU : Qu'aucune objection n'a été présentée;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Gilles Léonard et unanimentement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve une dérogation mineure à l'article 110 du règlement de zonage 222-2008, visant à régulariser la marge avant de 6,1 m au lieu de 9 m pour le bâtiment principal du 455 chemin du Lac-des-Chats.

RÉSOLUTION 425-07-2013
SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE COLLABORATION
DANS LES SITUATIONS D'INSALUBRITÉ MORBIDE

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Sauveur a adopté, le 20 avril 2009, le règlement no. 252-2009 intitulé *Règlement concernant la salubrité et l'entretien des immeubles*;

ATTENDU QUE des problématiques d'insalubrité, notamment l'insalubrité morbide, sont préjudiciables à la santé et à la sécurité des personnes;

ATTENDU QUE la Ville est soucieuse de répondre adéquatement aux besoins de la population qui habite sur son territoire;

ATTENDU QUE l'élaboration et la ratification d'une entente de collaboration entre les divers intervenants concernés par cette problématique est possible et réalisable;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la Ville de développer des partenariats afin de favoriser la complémentarité et la coordination des actions des intervenants concernés par cette problématique;

ATTENDU la participation et l'intérêt du Centre de santé et de services sociaux des Pays-d'en-Haut et l'Agence de la santé et des

services sociaux des Laurentides à la préparation et la signature d'une telle entente avec la Ville;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Gilles Léonard et unanimement résolu;

QUE : Monsieur le maire et le greffier sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, une entente de collaboration dans les situations d'insalubrité morbide, à intervenir entre cette dernière, le Centre de santé et de services sociaux des Pays-d'en-Haut et l'Agence de la santé et des services sociaux des Laurentides.

COMMENTAIRE 426-07-2013 **STATISTIQUES DE CONSTRUCTION - DÉPÔT**

Les statistiques de construction du mois de juin 2013 sont déposées auprès des membres du conseil. Il y a eu 29 permis d'émis dans le secteur résidentiel pour un total de 1 463 000 \$ et 8 permis d'émis dans le secteur commercial pour un total de 3 547 000 \$ soit un total à date en 2013 de 14 313 000 \$ comparativement à 16 822 000 \$ pour la même période en 2012.

RÉSOLUTION 427-07-2013 **PAIEMENT DE FACTURE MODULE DE JEUX**

ATTENDU La résolution 40-01-2013 qui autorisait l'acquisition d'un module de jeu Tots' Choice pour le parc des 18 mois à 5 ans de la firme Techsport inc suite à un appel d'offres;

ATTENDU Qu'il est stipulé à la résolution 40-01-2013 que l'argent nécessaire pour la présente dépense provient du fonds de parc de la Ville de Saint-Sauveur;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Lucie Régimbald Bélanger et unanimement résolu;

QUE : Le trésorier soit autorisé à payer à Techsport inc le montant de 17 693,50 \$ incluant les taxes suite à la réception du module de jeu en question conforme.

RÉSOLUTION 428-07-2013 **RÈGLEMENT SUR LA RESTRICTION DES BATEAUX**

ATTENDU Que le processus actuel qui permet à une municipalité de demander des restrictions sur les plans d'eau auprès de Transport Canada est long, complexe et coûteux;

ATTENDU Que les exigences empêchent de régler rapidement les disputes et ouvrent la porte à plusieurs mécontentes dans les collectivités et a souvent été dénoncée par les municipalités;

ATTENDU Que les municipalités sont plus proches des citoyens et donc mieux placées pour proposer des changements concernant la gestion des eaux sur leur territoires;

ATTENDU Qu'un processus allégé permettrait de mieux gérer les plans d'eau, de mieux protéger l'environnement, d'améliorer la

sécurité publique et d'apaiser plusieurs conflits locaux autour de l'utilisation des lacs et cours d'eau;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Gilles Léonard et unanimement résolu;

QUE : La Ville de Saint-Sauveur demande à la Chambre des communes d'appuyer la motion M-441, déposée par Monsieur le député Marc-André Morin, visant à faciliter la gestion des embarcations sur nos lacs et rivières en procédant à une révision du *Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments*.

RÉSOLUTION 429-07-2013
AIDE FINANCIÈRE TOURNOI DE GOLF
SAINTE-MARGUERITE

ATTENDU : Le rapport au conseil du greffier en date du 9 juillet 2013;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal autorise l'achat d'un (1) billet pour le tournoi de golf au profit d'organismes à but non lucratif de la Ville de Sainte-Marguerite qui se tiendra le 15 août 2013, et ce, à raison de 165 \$ le billet.

RÉSOLUTION 430-07-2013
PAIEMENT DE FACTURE
ACQUISITION DE CHARGEUSE RÉTROCAVEUSE
POUR L'ÉCOCENTRE

ATTENDU La résolution 110-03-2013 pour l'acquisition d'une chargeuse rétrocaveuse pour l'écocentre conjointement avec les municipalités de Piedmont, Sainte-Anne-des-Lacs et Morin-Heights suite à un appel d'offres;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Lucie Régimbald Bélanger et unanimement résolu;

QUE : Le trésorier soit autorisé à payer à Nortrax inc le montant de 129 375,62 \$ incluant les taxes dont 63 394,05 \$ provenant du fonds de roulement de la Ville et 65 981,57 \$ provenant des autres municipalités utilisant l'écocentre et suite à la réception de la pièce d'équipement conforme au devis de la Ville.

RÉSOLUTION 431-07-2013
EMBAUCHE D'UN NOUVEAU POMPIER

ATTENDU Le rapport au conseil du directeur du service des incendies en date du 10 juillet 2013;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Lucie Régimbald Bélanger et unanimement résolu;

QUE : La candidature de Monsieur Michel Guénette soit retenue à titre de pompier à temps partiel avec une période de probation de 12 mois le tout en conformité avec la convention de travail du service des incendies présentement en vigueur.

RÉSOLUTION 432-07-2013
FÉLICITATIONS POUR DES RÉNOVATIONS
SECTEUR COMMERCIAL

ATTENDU Qu'au cours des dernières années plusieurs commerçants ont construit et rénové leurs établissements avec beaucoup de respect avec l'environnement particulier de Saint-Sauveur;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : La Ville de Saint-Sauveur fasse suivre une lettre de félicitation aux commerçants qui ont au cours des dernières années procédés avec une construction ou une rénovation en tenant compte de la qualité et du bon goût.

PÉRIODE DE QUESTIONS

En conformité avec l'article 322 de la *Loi sur les Cités et Villes*, une période de question est mise à la disposition de l'assistance et le conseil prend bonne note des différents commentaires émis par les personnes présentes.

RÉSOLUTION 433-07-2013
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE : La séance soit levée.

Normand Patrice
Greffier

Michel Lagacé
Maire